

RAPPORT SEMESTRIEL

Atelier régional de formation avancée sur le Système Mondial d'Information Sanitaire (WAHIS) destiné aux Points Focaux chargés de la notification à l'OIE des maladies animales

Tunis, Tunisie, 12-14 juillet 2016



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Protéger les animaux, préserver notre avenir

Introduction

Recommandations pour les délais d'envoi :
1 mois après la fin du semestre



PFs impliqués dans l'envoi du rapport semestriel :

- **PF pour la notification des maladies animales**
- **PF pour les animaux aquatiques**
- **PF pour la faune sauvage**



Introduction

Objectif général :

Suivre au fil du temps l'absence ou la présence ainsi que l'évolution des maladies, infections ou infestations listées par l'OIE

Article 1.1.3. des Codes sanitaires pour les animaux terrestres et aquatiques



Introduction

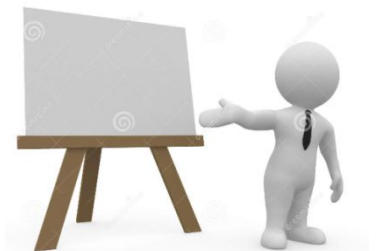
Structure générale du rapport semestriel

- Statut de la maladie (présence/absence)
- Mesures de lutte pour les maladies absentes
- Informations quantitatives détaillées pour les maladies présentes
- Mesures de lutte pour les maladies présentes
- Résumé des maladies non renseignées

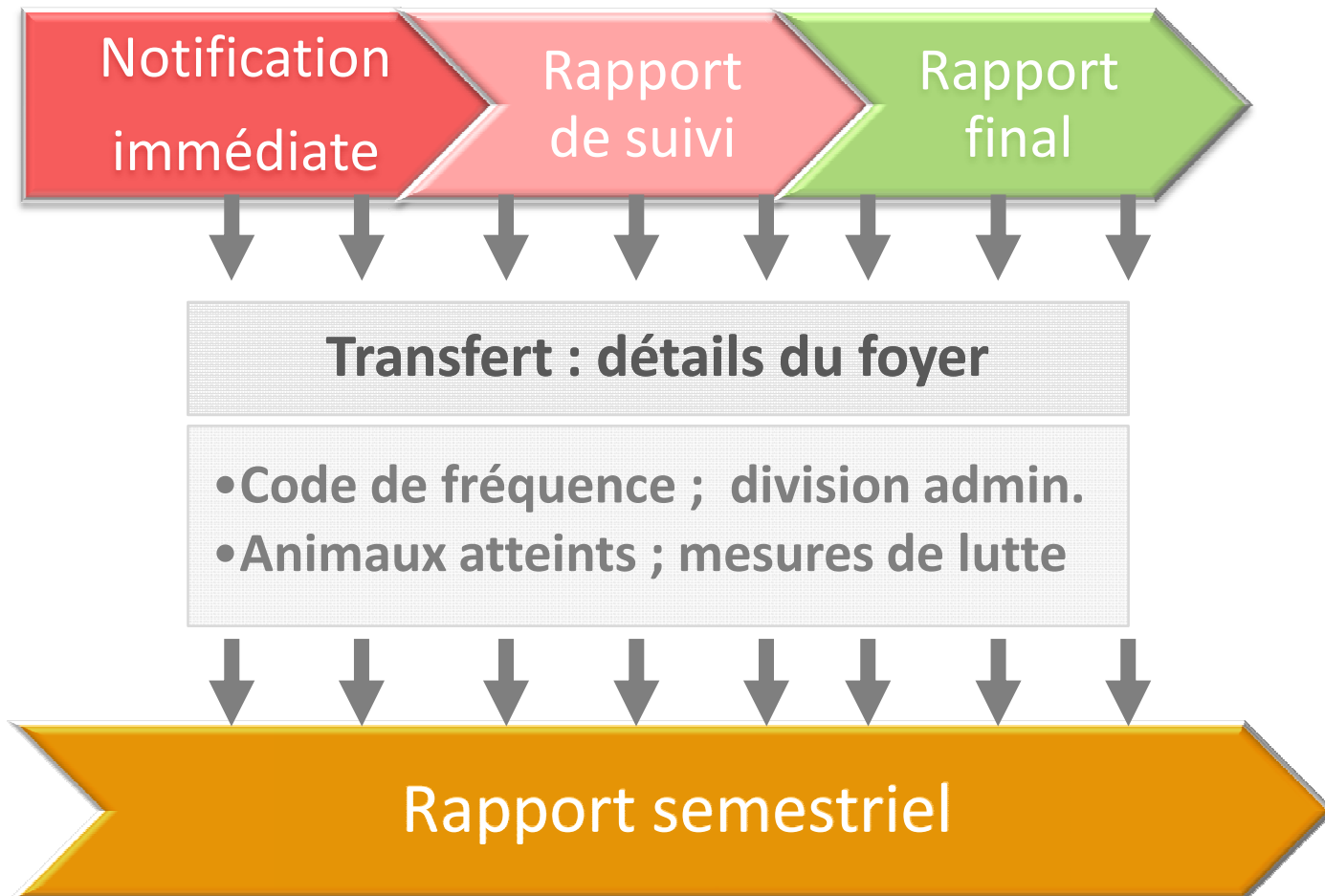


SOMMAIRE

- **Systeme d'alerte précoce et rapport semestriel**
- Codes de fréquence
- Mesures de lutte pour les maladies absentes
- Données quantitatives
- Mesures de lutte pour les maladies présentes
- Maladies non renseignées
- Envoi du rapport semestriel
- Envoi d'un rapport mensuel

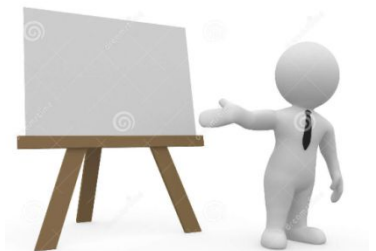


Systeme d'alerte precoce et rapport semestriel



SOMMAIRE

- Système d'alerte précoce et rapport semestriel
- **Codes de fréquence**
- Mesures de lutte pour les maladies absentes
- Données quantitatives
- Mesures de lutte pour les maladies présentes
- Maladies non renseignées
- Envoi du rapport semestriel
- Envoi d'un rapport mensuel



Codes de fréquence : maladie clinique vs. infection

- Maladie avec signes cliniques**

Maladie présente dans tout le pays	+
Maladie limitée à une ou plusieurs zones	+()



- Infection ou infestation en utilisant des tests de diagnostic, mais sans signe clinique observé**

Infection/infestation présente dans tout le pays	+?
Infection/infestation limitée à une ou plusieurs zones	+?()

Codes de fréquence : absente ou jamais constatée ?

Maladie absente
(au cours de la
période couverte par
le rapport)

-

La date de dernière apparition est la date à laquelle la maladie a été signalée présente pour la dernière fois **chez les espèces domestiques ou la faune sauvage**



Cocher la case “date inconnue” si la date de dernière apparition n’est pas disponible

Il n’est pas acceptable de notifier la maladie comme “jamais constatée” si elle a été signalée auparavant chez les espèces domestiques ou chez la faune sauvage

Maladie jamais
constatée

0000

HISTORIQUEMENT ABSENTE dans tout le pays **chez les espèces domestiques et chez la faune sauvage**

Codes de fréquence : suspicion & aucune information



- **Maladie suspectée mais non confirmée**

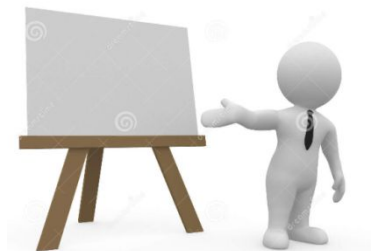
Maladie suspectée dans tout le pays	?
Maladie suspectée et limitée à une ou plusieurs zones	?()

- **Aucune information disponible**

Aucune information	...	Aucune information n'est disponible concernant la présence ou l'absence de la maladie (chez les espèces domestiques ou chez la faune sauvage)
--------------------	-----	---


SOMMAIRE

- Système d'alerte précoce et rapport semestriel
- Codes de fréquence
- **Mesures de lutte pour les maladies absentes**
- Données quantitatives
- Mesures de lutte pour les maladies présentes
- Maladies non renseignées
- Envoi du rapport semestriel
- Envoi d'un rapport mensuel



Mesures de lutte pour les maladies absentes

- Les mesures de prévention et de lutte contre la maladie doivent être fournies pour toutes les maladies à déclaration obligatoire dans le pays
- Si le code de fréquence est le même pour les deux semestres :



Les mesures de lutte sont transférées

Indiquer les mêmes mesures de prévention et de lutte pour le 1er et le 2d semestre, à moins qu'il y ait des raisons spécifiques à ce changement

Importance de fournir des informations sur les mesures de lutte



Afin d'obtenir ou de maintenir la **reconnaissance officielle de statut indemne** ou **auto-déclaration de statut indemne** au regard d'une maladie

 ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

Code sanitaire
pour les animaux
aquatiques



 ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

Code sanitaire
pour les animaux
terrestres



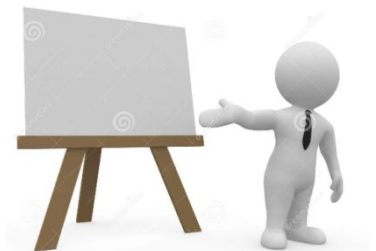
2015

Volume I

Obligation : fournir des informations au moins sur les mesures de lutte mentionnées dans les *Codes* (par ex. peste équine :* Qf Gsu Vp)

SOMMAIRE

- Système d'alerte précoce et rapport semestriel
- Codes de fréquence
- Mesures de lutte pour les maladies absentes
- **Données quantitatives**
- Mesures de lutte pour les maladies présentes
- Maladies non renseignées
- Envoi du rapport semestriel
- Envoi d'un rapport mensuel



Format à utiliser

En fonction de la situation épidémiologique de chaque maladie listée par l'OIE et de la nature des informations générées par votre système national de surveillance et de suivi des maladies animales

**Ne pas modifier
au cours de l'année**



I Par première division administrative
et par mois

**Recommandé
par l'OIE**

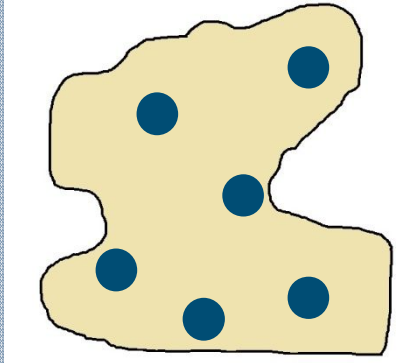
II Par première division administrative
pour tout le semestre

III Pour tout le pays et par mois

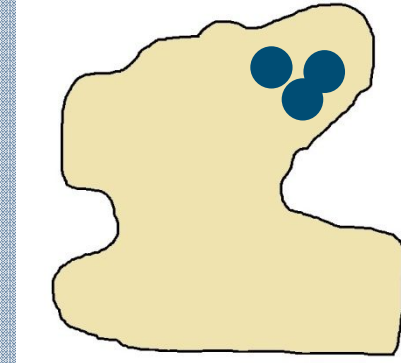
IV Pour tout le pays et pour tout le
semestre

Notifier pour une ou plusieurs zones vs. pour tout le pays

Tout le pays



Zone



Codes de fréquence :

+, +?, ?

Format :

- Par semestre et pour tout le pays
- Par mois et pour tout le pays

Codes de fréquence :

+(), +?(), ?()

Format :

- Par division administrative et pour tout le semestre
- Par division administrative et par mois

Nouveaux foyers et nombre total de foyers



**Nombre de nouveau(x)
foyer(s)**



**Uniquement les foyers qui
ont démarré au cours de la
période considérée**

Nombre total de foyer(s)



**Les foyers actifs au cours
de la période considérée**

*Si elle est disponible, cette information doit être fournie
pour chaque sérotype, zone et période considérée*

Foyers en cours



Nombre total de foyers actifs au cours du mois

Correspond au nombre de foyers non éradiqués à la fin du mois précédent (le cas échéant) plus le nombre de nouveaux foyers enregistrés au cours du mois

Exemple: 1 foyer a démarré en janvier et s'est achevé en mars

JANVIER

FEVRIER

MARS

AVRIL

1 nouveau
foyer

0 nouveau
foyer

0 nouveau
foyer

0 nouveau
foyer

1 total
foyers

1 total
foyers

1 total
foyers

0 nouveaux
foyers

Pour chaque division
administrative

Données quantitatives pour la faune sauvage

- **Animaux sauvages sensibles**

- Difficile d'évaluer le nombre exact de la population sauvage à risque ? **→ Indiquer « aucune information »**

- **Ajouter de nouvelles espèces sauvages**

- Si une espèce sauvage ne se trouve pas dans le système WAHIS, l'ajouter comme nouvelle espèce en indiquant la Famille, le nom commun et le nom latin. **→ L'OIE la vérifiera et la validera**



- **Utiliser “incognita” lorsque seul le nom de famille est connu**

Option de téléchargement

La fonction de téléchargement à partir de fichiers au format CSV permet de **transférer des informations à partir d'une base de données nationale** vers WAHIS

> Téléchargement de foyers



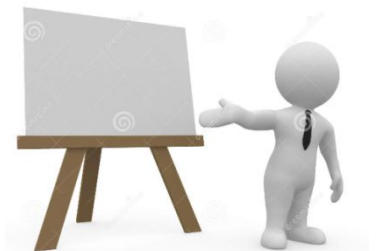
Avantages : informations de géolocalisation détaillées pour chaque foyer



Inconvénients : Le développement d'un programme d'extraction à partir de votre base de données nationale est nécessaire

SOMMAIRE

- Système d'alerte précoce et rapport semestriel
- Codes de fréquence
- Mesures de lutte pour les maladies absentes
- Données quantitatives
- **Mesures de lutte pour les maladies présentes**
- Maladies non renseignées
- Envoi du rapport semestriel
- Envoi d'un rapport mensuel



Cohérence entre les mesures de lutte et les données quantitatives

- **Abattage sanitaire**

- Si l'abattage sanitaire est appliqué dans votre pays pour contrôler la maladie, tous les animaux sensibles, vaccinés ou non, présents dans les établissements infectés doivent alors être mis à mort.

→ **Notifier correctement le nombre d'animaux détruits**

- **Vaccination interdite**

- Si la vaccination est interdite pour une maladie :

→ **Indiquez “zéro” dans la colonne “vaccination en réponse au(x) foyer(s)”**



Vaccination en réponse au(x) foyer(s)

- ❑ **Inclut** la vaccination d'urgence, la vaccination ciblée et la vaccination en anneau au cours de la période objet du rapport
- ❑ **Exclut** la vaccination officielle pratiquée dans le cadre d'un programme de vaccination de routine

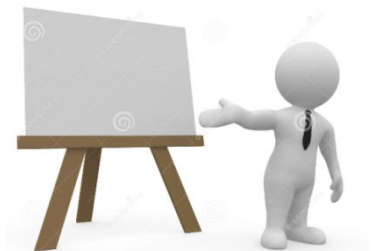


Ne confondez pas ces deux méthodes de vaccination

*Indiquer le nombre d'**animaux vaccinés**
et non pas le nombre de doses utilisées*

SOMMAIRE

- Système d'alerte précoce et rapport semestriel
- Codes de fréquence
- Mesures de lutte pour les maladies absentes
- Données quantitatives
- Mesures de lutte pour les maladies présentes
- **Maladies non renseignées**
- Envoi du rapport semestriel
- Envoi d'un rapport mensuel



Utilisation générale de la section “Maladies non renseignées”

“Maladies non renseignées” = maladies sans information

Cette section présente une synthèse de toutes les maladies listées par l’OIE non renseignées :

- qui étaient renseignées dans le semestre précédent et sont à présent **non renseignées** dans le semestre considéré
- qui demeurent non renseignées depuis le semestre précédent



Outil utile !

Examinons les maladies les plus fréquemment sans information ...

- Les nouvelles maladies listées par l'OIE
- Les maladies animales non indigènes (exotiques)
- Les maladies touchant la faune sauvage
- Les maladies des animaux aquatiques d'aquaculture
- Les maladies des animaux aquatiques de capture



SOMMAIRE

- Système d'alerte précoce et rapport semestriel
- Codes de fréquence
- Mesures de lutte pour les maladies absentes
- Données quantitatives
- Mesures de lutte pour les maladies présentes
- Maladies non renseignées
- **Envoi du rapport semestriel**
- Envoi d'un rapport mensuel



Comment procéder lorsque toutes les informations ne sont pas disponibles à temps ?



Envoyer le rapport à l'OIE même si toutes les informations ne sont pas disponibles à temps
Nous le vérifierons puis le validerons

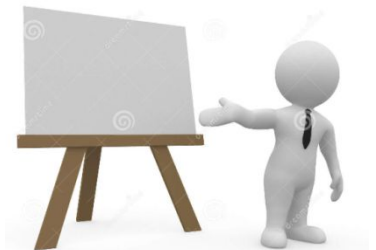


Informez notre Service du moment où les informations manquantes seront disponibles et envoyez-les à information.dept@oie.int



SOMMAIRE

- Système d'alerte précoce et rapport semestriel
- Codes de fréquence
- Mesures de lutte pour les maladies absentes
- Données quantitatives
- Mesures de lutte pour les maladies présentes
- Maladies non renseignées
- Envoi du rapport semestriel
- **Envoi d'un rapport mensuel**



Objectif général :

Rendre l'information sur les maladies présentes disponible dès que possible, sans attendre la fin du semestre

- ❑ Hautement recommandé pour les maladies pour lesquelles vous avez besoin de traiter une grande quantité de données (nombre de foyers, cas, morts, etc.) au cours du mois
- ❑ Les mesures de lutte et les autres informations seront traitées dans le rapport semestriel



Où trouver cette information ?



Interface WAHIS

<http://www.oie.int/wahid>

Santé animale mondiale en ligne

http://www.oie.int/wahis_2/wah/health_v7_fr.php

Conclusion

- Importance de fournir des informations de grande qualité
- Cohérence entre le système d'alerte précoce et les rapports semestriels
- Réduire la sous-déclaration des maladies listées par l'OIE



Merci pour votre attention !

information.dept@oie.int



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Protéger les animaux, préserver notre avenir